



UNSA - POLICE 92

Affilié à l' UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
BUREAU DEPARTEMENTAL ,167, avenue F. et Irène Joliot Curie NANTERRE (92)
Tél : 01 41 20 60 16 - 01 41 20 60 67 - Télécopie : 01 41 20 62 57

Email : dtsp92-uns-a-police@interieur.gouv.fr

Site: <http://police.unsa.org>

Site: [unsapolice - grandparis.fr](http://unsapolice-grandparis.fr)

Deuxième cycle d'Audiences Districales 2018 sur le département des Hauts de Seine

Nous vous donnons (une nouvelle fois) la parole !

**Le 01 juin et le 12 juin 2018, une délégation de l'UNSA-Police a été reçue
par Monsieur François Joennoz , chef de district au commissariat
d'Asnières Sur Seine.**

La délégation **UNSA Police** était composée de

- Jean-Philippe Bozzola, Secrétaire Départemental
- Pierre-Yves Coz, Secrétaire Départemental adjoint

Après avoir remercié Monsieur Joennoz, chef du premier district de nous avoir accordé ces entretiens ayant débutés respectivement à 09 heures 30 et à 15 heures, ont été abordées les questions principales.

UNSA-Police : Lors de notre rendez-vous de janvier 2018, il avait été question de l'expérimentation des horaires variables pour Asnières, Levallois et Gennevilliers.

Cette dernière devant se faire jusqu'au mois de septembre prochain, pouvez-vous dès à présent faire un bilan de mi-durée ?

Le chef de service: Sur les deux autres circons je ne l'ai pas. Sur Asnières, cela n'a pas l'air de générer beaucoup d'heures sups, de ce niveau-là on peut dire que ça fonctionne, comme le volume d'heures sups sert à voir si on n'est pas sous dimensionnés en matière de flag.

Concernant les fonctionnaires, je ne les ai pas questionnés, mais je pense qu'ils sont satisfaits de ces horaires.

Pour l'instant je n'ai pas trop d'appréciation, mon principal critère sera l'attractivité du SAIP et il va falloir attendre qu'il y ait un appel d'offre interne pour savoir si les horaires sont susceptibles d'intéresser les fonctionnaires.

Je pourrais l'évaluer en septembre avec les sorties d'écoles PSQ mais tout dépend comment elles vont être fléchées, sous-poudrées avec les trois circons ou si elles seront affectées sur Asnières.

On verra si je peux faire des appels d'offre et si je ne peux pas je demanderais au directeur d'avoir une prolongation d'expérimentation, car on a des sorties d'écoles en fin d'année. Le but est de voir si ça permet d'améliorer l'attractivité du judiciaire. Je travaille pour redorer la filière judiciaire et moi c'est mon principal critère d'évaluation.

UNSA-Police : Pouvez-vous nous donner un calendrier de l'arrivage des nouveaux postes Acropol sur votre district pour les services non encore dotés et nous confirmer le maintien de leur nombre par rapport à l'ancienne génération sachant que leur nombre actuel paraît être insuffisant ?

Le chef de service: Je n'ai pas le chiffre exact mais oui le premier district a été doté. Je n'ai pas de retour pour l'instant, ni positif ni négatif.

UNSA-Police: Pour information, sachez que sur un autre district beaucoup de postes ont des problématiques de fonctionnement caractérisés par des coupures en cours de discussion. Il semblerait que ce soit lié au matériel.

Le chef de service: Je n'ai aucun retour ni positif ni négatif ni d'Asnières ni d'ailleurs donc je poserais la question. Si ça ne marchait pas j'aurais eu des retours surtout qu'on a fait une réunion de gradés récemment. Le premier arrivage date d'il y a plusieurs mois.

UNSA-Police: Concernant les taux de présence, restez-vous sur la note de 2014 ou envisagez-vous d'être plus souple c'est-à-dire une fois que le nécessaire est équipé, de considérer que le pourcentage devient dépassé ?

Le chef de service: A défaut d'instruction contraire, on reste sur du 70, mais il serait bon d'avoir une position unique. On répond à des instructions hiérarchiques.

Ceci dit, on est un peu plus à l'aise avec les brigades de roulement qu'à une époque, surtout pour les grosses circons.

Les pourcentages de présents sont une question d'égalité des fonctionnaires sur le territoire. Que ça soit différent selon les départements mais à l'intérieur d'un même département...

Je ne vois pas pourquoi quelqu'un du D2 aurait un taux à 60 et quelqu'un du D1 à 70. C'est une question d'égalité pour pas que les fonctionnaires aient envie d'aller ailleurs.

Je n'ai pas les moyens de contrôler les taux de présence dans les services. Les tableaux peuvent être modifiés mais il faut un cadre.

A mon avis, il faudrait un taux départemental. Durant les mois d'été, on a toujours fait des aménagements y compris dans les services de VP par contre on ne peut pas descendre en dessous de 60. Ça ne permettra pas aux fonctionnaires de poser une semaine en juillet, on verra ça au dernier moment.

Pour le taux de présence, on nous laisse faire comme on l'entend.

UNSA-Police: Estimez-vous avoir une totale plénitude de décision avec l'opérationnalité de votre charge?

Le chef de service: Oui, je trouve que oui.

Après le problème sur le batimentaire la logistique de façon générale, on n'a pas les moyens humains de gérer ce type de travaux dans un service. Il faudrait qu'on ait une structure au sein des services des districts pour assurer le suivi des travaux, mais on ne l'a pas. Humainement parlant la PP n'aura pas les moyens de le faire. Le problème est que la décision est trop longue à prendre, on n'est pas maître d'œuvre, le SAI est trop compliqué.

Il faut aussi une cohérence d'entreprise, je n'ai pas les compétences techniques pour choisir la bonne entreprise. Actuellement en terme humain et de structure, on n'a pas les moyens de s'occuper de ça. Après que ça soit déconcentré au niveau des BGO, oui ça a plus de sens. Déjà je trouve qu'avec le SAI il y a quelque chose qui

est bien c'est qu'on ait toujours à faire au même ingénieur référent. Le seul souci, c'est qu'il ne soit pas forcément décisionnaire sur qui va déboursier sur qui va donner la priorité pour tels ou tels travaux.

On n'a pas les moyens humains de choisir les sociétés de gérer un budget car ça implique tout ça.

Le SAI est trop centralisé, personne ne dira le contraire.

On a des cartes achat niveau 3 pour les petits travaux d'entretien, c'est mieux, mais il n'y a pas assez de choix d'entreprises.

Devinez combien ça a coûté pour changer le sol de mon bureau ? 5000 euros pour enlever la moquette et mettre du lino... Mon bureau fait 25 mètres carré je pense. Le BGO est au courant

Pour faire fabriquer des armoires murales, ça a coûté 3000 euros. On va faire poser des volets pour le SAIP pour l'été, 7000 euros avant que l'on réussisse à faire baisser un peu la note à un peu plus de 6000 euros, ça va nous prendre quasiment l'intégralité de la carte. Si on passait par les entreprises locales...

UNSA-Police: Combien d'effectifs vous manquent pour que votre district puisse fonctionner (OPJ et autres) ?

Le chef de service : Je ne peux pas vous répondre, sur Asnières, on a perdu 20 fonctionnaires en 4 ans, on est à 150 environ alors qu'on était 170 quand je suis arrivé. Les autres commissariats ont dû perdre une dizaine de fonctionnaires.

Vu l'activité du district, on manque de fonctionnaires, c'est évident. On manque d'OPJ...

Ça tourne mais par rapport à d'autres services, on est moins confortable.

Par rapport aux services parisiens...Après, il ne s'agit pas d'avoir 200 fonctionnaires de plus.

UNSA-Police: Quelle réponse vous avez quand vous donnez ces chiffres alarmistes ?

Le chef de service: Pour l'instant je n'ai rien à demander car toutes les sorties d'écoles de septembre vont arriver sur Asnières. Tout dépend comment elles vont être fléchées.

Asnières, comparé à Nanterre est sous doté. Qu'on prenne en compte les effectifs de PM je veux bien parce que cela apporte 2 véhicules sur Asnières et 2 véhicules sur Bois Colombes en couverture VP mais en matière judiciaire le compte n'y est pas et en termes de volume de délinquance on est très proche de Nanterre.

La délinquance acquisitive est pareille voire supérieure à Asnières. Il est normal que la ville tête de préfecture ait un surplus d'effectifs.

UNSA-Police : À l'arrivée du nouveau DSPAP, vouloir « redonner du sens aux districts » faisait partie de ses volontés.

A ce jour, peut-on dire que ce sens a été redonné aux districts ?

Le chef de service: Le directeur a toujours valorisé le district, les relations avec les circons se font via le district, les commandes passent par le district, il y a un vrai échelon districale sur le 92. La différence avec Paris c'est que Paris a des moyens districaux importants que n'ont pas les districts de petite couronne. C'est valable sur le 92 comme ailleurs.

Sur Paris, les districts gèrent la salle de commandement, ils gèrent des BSCO districaux, ce n'est pas le cas ici. Pour moi, le district a du sens puisque les commandes passent par le district, les problèmes locaux doivent être résolus au niveau du district avant de passer à l'échelon supérieur en terme de moyens, de prêt de véhicule, de prêt de matériel, d'échange de fonctionnaire.

UNSA-Police: Au SAIP, des pièces parquet ont des demandes de retour sous 2 mois.

Que pensez-vous de ce délai de retour imposé aux fonctionnaires ?

Avez-vous pu faire un état des dossiers prescrits au sein de votre district et si oui avez-vous diligenté auprès du parquet une demande pour limiter le stock de procédures en annulant ces dossiers ?

Le chef de service: Je n'ai pas la réponse précise, la dernière fois qu'on a déstocké les dossiers c'était il y a un an. Il ne doit plus avoir beaucoup de dossiers prescrits comme le délai de prescription a été rallongé, le délai de prescription de l'action publique est passé de 3 à 6 ans forcément.

Sur les enquêtes préliminaires on est écouté car le parquet n'a pas les moyens d'assurer la gestion de ces stocks. Les attaches téléphoniques du vendredi ne fonctionnent pas bien en ce moment, ça été remonté au parquet à la

réunion de mercredi. Il y a un problème de sous-effectif au parquet et en plus un problème technique au niveau de la plate-forme téléphonique.

UNSA-Police : Connaissez-vous l'ensemble des points composant l'EFA et leurs indices de pondération ?

Le chef de service : Absolument pas. Je sais quels sont les critères de L'EFA mais je ne connais pas la formule de calcul.

La difficulté d'Asnières est qu'il y a 3 structures en 1. Il y a Asnières, il y a le subdivisionnaire de Bois-Colombes et la BST districale inter commune.

Tout cela, ça pèse. Quand on prend Bois-Colombes, ça nous prend plus d'une vingtaine de fonctionnaires qui ne font quasiment jamais de VP. La BST est 15. Ça fait 35 fonctionnaires que ne sont pas que pour Asnières. Pour moi, il devrait avoir un critère de pondération lié aux chiffres des PM, ça n'y est pas officiellement.

Sur Asnières, on est un peu juste, on a des unités de soutien très faible par rapport à la taille de la circo. Pour une circo de 120000 habitants qui va s'agrandir car le quartier du front de Seine et les différents programmes immobiliers vont faire que la commune d'Asnières va augmenter. Les projections municipales voient une augmentation de 95000 habitants pour 2020. Asnières va être dans le top 5 des villes d'Ile-de-France.

Colombes va un peu prendre mais moins.

Avec une problématique sur les Grésillons qui est un quartier qui commence à bien se peupler. On a un SAIP qui est très sous dimensionné. Quand je vois le SAIP de Boulogne avec une BEI à 7 alors que Boulogne à moins d'effectifs que nous... Il n'ont pas toutes ces structures, on a le commissariat de Bois Colombes à tenir qui sert... faut dire ce qu'il est, la BST devrait être dégagée des effectifs d'Asnières parce qu'elle ne travaille pas que pour Asnières.

UNSA-Police: Quelle réponse vous donne-t-on quand vous remontez cela ?

Le chef de service: C'est un problème de nomenclature, déjà il serait utile que le commissariat de Bois Colombes soit géré par le SSP d'Asnières. Tout cela complique les choses, j'ai écrit plusieurs fois sur le commissariat de Bois Colombes, ça sera à mon successeur de gérer cela si jamais il a à le gérer.

UNSA-Police: Certains commissariats font des demandes en effectifs en intra 92 mais les candidats se retrouvent eux-mêmes bloqués pour venir en raison du fait que leur propre service se trouve aussi en flux tendu.

Selon vous, ne faudrait-il pas être un peu moins strict sachant qu'on n'aura pas d'aide extérieure ?

Le chef de service: Si il y a une permutation entre deux circos, le Directeur ne s'y oppose pas. La difficulté est quand un fonctionnaire demande à partir et que son absence de remplacement pose un grave problème comme c'est le cas à Villeneuve actuellement avec les habilités BAC qui sont en brigade sachant que Villeneuve n'aura pas de renfort. C'est une question quasi inextricable !

C'est à régler au cas par cas en fonction des dossiers.

C'est au 92 de demander une diffusion DSPAP immédiate.

UNSA-Police: La PSQ arrivera l'année prochaine sur votre district vous laissant le choix de la stratégie à employer pour développer cette nouvelle politique de sécurisation.

Selon la doctrine de la PSQ et à partir d'un diagnostic local que vous avez fait sur le D1, pensez-vous pouvoir construire une stratégie de sécurité et si oui quelle direction va-t-elle prendre?

Le chef de service: Il y a deux phases, la PSQ va concerner toutes les circonscriptions, ça va être l'organigramme, le PP l'a dit.

La première phase concerne les sites pilotes dont Nanterre fait partie et après une deuxième phase avec Asnières avec en plus la mise en place de la ZRR sur l'actuelle ZSP.

UNSA-Police: On ne parle plus de QRR,?

Le chef de service: Si c'est QRR pardon.

UNSA-Police: Quelle est votre vision du site d'implantation de la PSQ sur le site pilote, êtes-vous sur un QRR ou ZRR?

Le chef de service: Ce n'est pas encore arrêté, il faut que je voie avec le Directeur d'ici septembre. Normalement, ce qui pourrait être fait comme le QRR est sur le territoire de l'actuelle ZSP, c'est de ne rien changer du mode de fonctionnement actuel. Ça reste à établir avec le Directeur mais normalement j'ai compris que tout restait dans l'esprit ZSP. Je compte rester sur un schéma à 2 BTC au niveau d'Asnières, une intercommunale et une autre locale. Ca n'a pas été présenté au Directeur et ça va aussi dépendre du fléchage des sorties d'écoles.

UNSA-Police: Allez-vous donner votre avis sur ce fléchage de sorties d'écoles, allez-vous pouvoir faire des offres en interne pour avoir des effectifs expérimentés ?

Le chef de service: Ca reste des questions à régler. J'ai toute latitude pour monter le projet mais comme il n'est pas encore monté de manière concrète. Quand on a créé l'ULII, on l'a fait qu'avec des stagiaires. Le problème de la sortie d'écoles concerne aussi la DRCPN. Je souhaite que la BST Boucle Nord perdure, ils vont s'appeler BTC. Il faut savoir si les arrivées des sorties d'école vont être concentrées sur Asnières, saupoudrées sur les trois commissariats, si elles vont être fléchées avec un arrêté spécifique ou avec un arrêté général, c'est la question.

UNSA-Police: Dans le cadre de nos audiences nous avons rencontré Monsieur le Préfet du 92 avec lequel nous avons évoqué la PSQ où il devait rendre les différents avis des chefs de service voir des maires sur la mise en place de cette politique. Les QRR s'inscrivent dans la ZSP avec une délimitation précise du territoire, il nous a expliqué qu'il n'y aurait pas trois sites PSQ mais quatre à la demande de la maire de Colombes (Asnières-Colombes-Gennevilliers).

Selon le préfet, certaines sorties d'écoles vous serez dotées (Asnières-Colombes-Gennevilliers), Avez-vous avancé dans ce projet PSQ ?

Le chef de service : Déjà j'attends les mouvements de fin d'année pour voir comment réorganiser les services. Ce qui est retenu c'est une définition du quartier à l'échelle districale incluant les trois communes sachant qu'on y intégrera le petit Colombes, soit un territoire qui, par rapport à la ZSP, ne va pas changer. Ca sera couvert par la BST qui deviendra BTC boucle Nord, laquelle se verra adjoindre une vingtaine de fonctionnaires.

La question qui va se poser et qui n'est pas encore tranchée et de savoir comment on va combler les départs du mois de septembre.

Dans les trois commissariats, il y a plus d'une dizaine de demandes de départ et sur des unités stratégiques comme les brigades de roulement.

Je sais où sont les gens qui sont susceptibles de partir mais je n'ai pas de réponse par qui je vais les remplacer sur leur poste sachant que je ne sais pas si ces sorties d'écoles vont être fléchées pour la circonscription, libre à moi après d'affecter les anciens à la BTC, ou s'ils sont fléchés uniquement BTC s'ils arrivent avec un arrêté BTC.

Je préférerais avoir des fonctionnaires expérimentés en BTC, ce n'est pas gagné et personne ne le sait.

Il va y avoir des départs avec aucune arrivée spécifique pour les compenser, il va falloir faire des réorganisations internes qui risquent d'être un peu « violente ».

UNSA-Police: Nanterre étant précurseur sur le département, il nous a été dit que des référents allaient être mis en place sur les différents quartiers (Asnières).

Allez-vous mettre des référents sur chacun des quatre QRR ?

Le chef de service : On va logiquement s'inspirer de ce qu'a fait Nanterre, tant dans l'organigramme que dans la désignation des référents de quartier.

Ce que je vais proposer au Directeur c'est le maintien des trois BTC locales, ce sont des choses qui ne sont pas encore validées.

Toutes les BTC sont faibles en effectifs, elles doivent être 5 ou 6, ce ne sont pas des grosses unités.

UNSA-Police: Donc en fait on aurait 3 BTC qui couvriraient chacun des 4 quartiers et 1 BTC Nord qui serait une brigade d'appui?

Le cas échéant, y-a-t-il des possibilités pour qu'il y ait des transversalités entre ces 4 brigades, si un effectif veut passer par exemple de la BTC Colombes à la BTC Nord, au niveau de l'organigramme est-ce que ça serait -il possible ?

Le chef de service : Oui, elle serait la brigade du QRR.

Les unités resteront rattachées au chef de circo, après si les gens veulent muter ils peuvent le faire par rapport. Je souhaiterais que ces sorties d'écoles ne soient pas fléchées BTC pour qu'on puisse les affecter où l'on veut pour pouvoir faire des mouvements internes.

UNSA-Police: Est-ce que la nomenclature de certains postes de gradés va être changée dans le cadre de la PSQ (Colombes)?

Le chef de service : Je ne sais pas. Si je prends le modèle de Nanterre, des référents ont été mis. En gros chaque fonctionnaire de la BST est référent pour un quartier, ce qui lui permet de couvrir tous les quartiers.

UNSA-Police: Va-t-il y avoir, de par ce statut de référent avec les élus locaux, des fonctions de BIVP de rattachées?

Le chef de service : Ce que je comprends du système de Nanterre c'est que les gradés les fonctionnaires référents au sein de la BST, ils font de la VP, ils recueillent la demande de sécurité de leurs partenaires locaux, mais ils ne participent pas à des réunions...

Le BIVP a d'autres missions. Le BIVP ici a d'ailleurs quasiment aucun contact avec les élus. Il y a un socle de compétence BIVP qui ne pourra pas être traité par les BTC, c'est incompatible.

UNSA-Police: De nouveaux gilets pare-balle lourds sont apparus dans les services et pourtant des chefs de service ne souhaitent pas que les collègues les portent et préfèrent que soient utilisés les anciens plus lourds et moins confortables.

Autorisez-vous dès à présent leur utilisation ?

Le chef de service: Pour moi, ce n'est pas un problème.

UNSA-Police: L'hygiène dans les services de votre district est perfectible et cela malgré le passage de la société en charge de cette tâche.

Cette remontée de prestation vous a-t-elle été faite par vos collègues chefs de service du district ?

Le chef de service: On a des problèmes ponctuels.

UNSA-Police: Par note DSPAP du 14 mars 2014, le « contrôle hiérarchique et la validation des heures supplémentaires » est contrôlé.

Comment interprétez-vous cette note surtout le paragraphe intitulé « le maintien d'un équipage pour rédaction administrative ou judiciaire... », et comment et sur quels critères l'appliquez-vous ?

Le chef de service: Je compte l'interpréter et l'appliquer comme je l'ai toujours dit, je ne vois pas pourquoi il y a encore débat, une appréciation à chaque heure posée selon des principes de bon sens.

Si c'est des VU, si c'est une intervention sur le terrain en dehors des heures normales tout l'équipage marque.

Si à 22 heures il y a une IPM à emmener à Beaujon, tout l'équipage part à Beaujon et marque leur heure il n'y en a pas deux qui partent à Beaujon parce qu'un équipage c'est trois. Si c'est un AVP complexe ou s'il y a des VU avec plusieurs interpellés où des affaires avec plusieurs interpellés, je ne vois pas d'inconvénient pour que les trois restent pour la MCI, TG, PV. Tout ça c'est du cas par cas c'est de la logique.

Ce n'est pas moi qui valide les heures supps en direct, ce sont les officiers parce qu'il y a aussi un principe de déconcentration à l'intérieur du service, s'il y a des problèmes sur des heures supps ponctuelles, il faut venir le soumettre. Il y a des officiers qui prennent leurs décisions, les officiers ont des consignes qui ont été dites aux

trois réunions de gradés, ils ont dû comprendre le fond de ma pensée qui est en accord avec la note DSPAP. Je ne vois pas où est le problème.

Il y a un principe clair, qui a été écrit sur le compte rendu de la dernière réunion de gradés pour que tous les fonctionnaires soient au courant de ce qui se dit aux réunions de gradés.

UNSA-Police: Comment expliquer que des noms soient barrés sur une MC sur un équipage à trois pour un AVP corpo alors ?

Il y a incompréhension de vos effectifs et de notre part sachant que sur la même brigade et sur le même type d'intervention deux mois avant il n'y a pas eu de problème.

Le chef de service: Tout dépend de l'AVP, tout dépend de l'affaire et c'est du bon sens. Ca concourt au bien-être du fonctionnaire qui peut rentrer chez lui rapidement.

UNSA-Police: Nous partons du principe que vos fonctionnaires sont loyaux, responsables que ce sont des adultes qui ont une vie privée et qu'ils ne font pas du rabiote pour essayer de « voler » l'administration. Si le chef de brigade valide, nous nous disons que c'est étrange que les fonctionnaires le fassent exprès. Vous avez repris les cas isolés et le problème ne se reproduira plus, quand vous avez des noms sur des MC qui sont barrés...

Le chef de service: Barrés par qui ? Par l'officier SSP, ce n'est pas moi qui valide les heures supps. J'ai l'impression que les problèmes sont très localisés.

UNSA-Police: En plus de cela, il n'y a qu'ici qu'il y a ce type de problème... Le bien-être des collègues c'est aussi un service qui fonctionne bien.

Ici, il y a quelque chose qui ne va pas, il y a un problème à identifier et ce problème est néfaste, les autres chefs de service que l'on a vus ne comprennent pas.

Le chef de service: Vous dites que je rends les collègues malheureux ?
Il y a une note DSPAP que l'on est censé appliquer, la note DSPAP elle existe.

UNSA-Police: La note dit, qu'il n'est pas forcément utile de garder l'entièreté d'un équipage quand ils font des heures supps.

Le chef de service: La note DSPAP laisse à l'appréciation de la hiérarchie le choix de valider ces heures ou pas. C'est tout à fait logique.

UNSA-Police: Pour nous le premier contrôle, c'est les chefs de brigade. Les chefs de brigade n'auraient-ils pas fait leur travail ?

Qui a barré ces noms sachant que les chefs de brigade ont validé.

Le chef de service : Ce n'est pas moi qui barre les noms, je vous dis et les fonctionnaires ne comprennent pas, chaque échelon hiérarchique fait son travail.

Quand il y en a un qui ne le fait pas ou qu'on estime qu'il est mal fait, on passe à l'échelon supérieur. Je ne sais pas où il y a eu défaillance. Si des fonctionnaires estiment qu'ils ont fait des heures supps et que ces dernières n'ont pas été comptabilisées, ils viennent vous voir, car ils ne vont pas venir me voir en direct, ils viennent vous voir vous me soumettez le problème et je dis oui ou non.

Je ne vais pas m'amuser à contrôler les heures supps de tout le service.

Est-ce qu'il y a des problèmes au SAIP ou à la BST ou à Bois Colombes ?

La difficulté de la BST c'est que plein de fois ils pourraient rentrer dans les critères de la note DSPAP mais comme ils mettent à dispo à Colombes ou à Gennevilliers, on est obligé de valider les heures supps de tout le monde.

UNSA-Police: Vous venez d'utiliser un terme choquant, vous êtes « obligé de valider ». Nous avons l'impression qu'à Asnières, les heures supps sont un véritable problème.

Le chef de service: Vous n'avez pas ce problème sur les autres commissariats du district ?

UNSA-Police: Non, seulement Asnières.

Le chef de service: Je suis le seul à appliquer la note du DSPAP.

UNSA-Police: De là à penser que les autres chefs de service sont dans la mauvaise interprétation, on va loin, tous les chefs de service du 92 font n'importe quoi concernant la note DSPAP. Cette note est terrible en termes d'impact managérial, nous vous en avons fait part en janvier.

Le chef de service: Quel est le problème à appliquer une note de la DSPAP ?

Si les fonctionnaires ne sont pas contents des heures qui ne sont pas validées, ils me présentent la chose et je déciderais si l'échelon intermédiaire a eu raison ou pas.

UNSA-Police: Les collègues font une MC pour justifier que du rabiote a été fait et ils leur sont renvoyés un papier avec un mot disant qu'il faut en mettre que deux. Les effectifs voient ça comme un acte de défiance avéré et ça crée un climat de démotivation au sein de vos effectifs.

Le chef de service: Est-ce-qu'ils ont compris le sens de ce que j'ai dit en réunion de gradés sur l'esprit de la note ?

Je ne cherche pas à « pinailler » mais il y a une note DSPAP qui le met dans sa conclusion.

UNSA-Police: Le nombre de fois où vos effectifs ne marquent pas leur rabiote, ça ils ne le font pas remonter.

Partez du principe que vos fonctionnaires sont honnêtes, que le peu de fois où ils marquent des heures supps...

Le chef de service: Je ne suis pas malhonnête, j'applique une note DSPAP.

Si vous me dites qu'ils sont rentrés à 23 heures, qu'ils n'ont pas eu le temps de faire les MC de l'après midi des interventions car ils ont eu une après-midi où ils ont eu intervention sur intervention, oui mais moi je ne le sais pas.

Le signataire qui est le chef SSP est en mesure de le savoir, c'est aussi à lui d'apprécier. Si vous estimez que cette mention est injustifiée, je vais la vérifier moi-même et éventuellement revenir en arrière.

UNSA-Police: Estimez-vous que cette note DSPAP est légitime ?

Le chef de service: Je n'ai pas à commenter les notes du DSPAP.

Ce qui est sur c'est que cette note laisse une grande latitude. J'ai bien conscience que cela a pu être mal interprété ici néanmoins j'ai toujours été clair dans ce que j'ai dit, mais je n'ai pas été saisi.

Ce n'est pas une défiance de ma part, ils ont mal compris.

UNSA-Police: Concernant la réunion de gradés, était-ce une réunion de gradé SSP ou générale ?

Le chef de service: C'était une réunion de gradés « Voie Publique ». La difficulté de ce commissariat c'est que nous avons des unités voie publique qui sont dispersées sous trois unités différentes qui sont sous le commandement de trois chefs d'unité différents.

D'ailleurs je vais changer d'appellation, puisque ici les mots ont leur sens dans ce commissariat. Je n'ai pas jugé utile d'associer le SAIP ce n'est pas son cœur de métier.

UNSA-Police: Vous avez évoqué dans la réunion le fait que vous aviez le sentiment qu'il y avait un malaise au sein du SSP, vous avez évoqué le fait que vous étiez payé pour vous en inquiéter.

Le chef de service: Oui.

UNSA-Police: A quoi attribuez-vous le malaise ?

Le chef de service: Je n'en sais rien, c'est justement pour cela que j'ai questionné. Visiblement tout va bien.

Je suis pleinement rassuré, tout le monde me dit que tout va bien, j'ai eu une mauvaise interprétation des choses je pense.

UNSA-Police: Certains chefs de brigade n'ont pas compris pourquoi le compte rendu avait été laissé en libre accès.

Pour eux en tant que gradés, c'est à eux de faire le retour, ce qui fait partie de leurs prérogatives.

Le chef de service: Laissez-moi douter de tout ça quand je vois des gradés ne pas prendre une seule note pendant les deux heures et demie de réunion. Comment peuvent-ils passer la bonne parole à leurs effectifs ? Mes propos sont déformés en permanence, j'ai préféré que le compte rendu soit écrit et diffusé à tout le monde, c'est ma décision et je l'assume.

UNSA-Police: Vous assumez avoir attenté aux prérogatives de vos chefs de brigade dans leur fonctionnement ?

Le chef de service: Je n'ai pas atteint aux prérogatives des chefs de brigade, je dis des choses aux chefs de brigade, tout le monde le sait comme ça il n'y a pas de mauvaises interprétations de mes propos.

UNSA-Police: L'avez-vous écrit vous-même ?

Le chef de service: Ce compte rendu a été écrit par mon adjointe, soumis aux officiers qui étaient présents à la réunion qui le complètent le cas échéant et il a été soumis à mon accord avant diffusion.

UNSA-Police: Vous estimez que les chefs de brigade ne sont pas suffisamment professionnels pour être capable de faire un compte rendu ?

Le chef de service: Non, ce n'est pas ça, comme je vois des gens qui ne prennent pas des notes, je suis dubitatif. Mais libre à eux de le faire, je ne juge pas. Je ne mets pas en cause la responsabilité des chefs de brigade. Pour synthétiser une réunion de gradés de deux heures et demie, il faut minimum une demi-heure d'appel en étant très rapide. C'est la seule fois que je fais ça et que ça pose débat. Ce commissariat est vraiment très spécial.

UNSA-Police: La conclusion de ce compte rendu, vous l'avez lu et validé, les problèmes d'ambiance sont imputés aux chefs de brigade.

Le chef de service: Non, ils ne sont pas imputés aux chefs de brigade.

UNSA-Police: C'est écrit.

Le chef de service: J'ai posé la question aux chefs de brigade...

UNSA-Police: C'est écrit.

Ce n'est pas quelque chose de subjectif, on ne vous en veut pas personnellement, il s'agit simplement d'éléments factuels, nous constatons des choses et nous vous posons des questions. Vos effectifs vous écoutent.

Le chef de service: Il n'y a rien de passionnel dans ce que je fais, j'ai constaté que certaines de mes instructions passées mal ou étaient mal comprises. A quel niveau, je n'en sais rien je ne veux pas le savoir. J'ai jugé utile de diffuser un compte rendu de réunion à l'ensemble des effectifs aussi parce qu'il n'y a plus d'appel.

UNSA-Police: Vous nous dites qu'il y a un problème de transmission de vos instructions et vous nous dites ne pas vouloir savoir d'où cela vient ?

Le chef de service: Non, je ne veux pas savoir d'où ça vient. C'est tellement diffus, ça peut être au niveau des chefs d'unité, au niveau des chefs de brigade, au niveau du fonctionnaire, ça peut être à tout niveau.

C'est un problème de communication humaine basique, le message a été déformé et c'est humain, je le vois des fois je discute quand même avec certain fonctionnaire, je comprends que ce qu'il voit est différent.

UNSA-Police: Lequel de vos propos devons-nous considérer comme étant le bon, celui où dites à vos gradés je suis payé pour m'inquiéter ou celui où vous nous dites aujourd'hui je ne vais pas m'occuper de tout ça, c'est vous dans les deux cas.

Le chef de service: Je vais m'occuper de tout ça, c'est dans la transmission de l'information. J'assume ce que j'ai fait et grossièrement parlant il n'est même pas sûr que ce que j'ai écrit soient lus de tous les effectifs.

UNSA-Police: Certains chefs de brigades se sont sentis en porte-à-faux vis-à-vis de leur propre effectif, car c'est libre d'interprétation.

Ca veut dire que les chefs de brigade créent le malaise au sein de leur brigade ? C'est ce qui a été compris.

Le chef de service: J'ai demandé aux chefs de brigade de se questionner sur les demandes de mutation au sein des brigades. Le commandant m'a rassuré, il m'a dit que tout se passait bien je ne m'inquiète pas.

UNSA-Police: Comment cela se fait que vous écriviez le contraire ?

Le chef de service: J'ai écrit le contraire parce que j'ai posé la question rien qu'aux gradés.

UNSA-Police: Pourquoi dire que certains de vos gradés ne prennent pas de notes lors des réunions, laissant sous-entendre que les fonctionnaires sont incapables par la suite de faire un compte rendu et une synthèse (Asnières).

(Présentation des notes) Les fonctionnaires de la dite brigade nous ont confirmé que le compte rendu avait été fait.

Le chef de service : Je suis très content, je ne l'ai pas vu prendre de note. Il est intervenu. Je vous ai dit ça, car vous trouviez anormal qu'en termes de management je diffuse à l'ensemble des fonctionnaires un compte rendu de réunion de chefs de brigade. Ce fonctionnaire n'est pas le seul à ne pas avoir pris de note....

UNSA-Police: Il a pris des notes...

Le chef de service : J'entends bien...

UNSA-Police: En janvier au cours de notre audience officielle avec vous, nous avons pointé du doigt une certaine forme de management qui nous posait problème sur plusieurs points.

Y a-t-il une note DSPAP qui autorise d'utiliser un réseau social pour faire du management en interne?

Le chef de service: Vous avez entièrement raison du point de vue moral mais attaquez-vous sur ce même sujet les réseaux BAC ?

UNSA-Police: Que les effectifs créent ces réseaux, c'est du domaine privé.

Quand c'est institutionnalisé au niveau d'un commissariat, là il y a une faute managériale.

Quand de plus, les instructions sont passées par ce réseau plutôt que de l'être par instructions « normalisés », cela pose problème.

De plus, ce n'est pas un réseau officiellement reconnu sécurisé par l'administration.

Le chef de service: Évidemment ce n'est pas un réseau officiel de l'administration.

UNSA-Police: Pourtant il y a des informations confidentielles qui circulent dessus avec le nom prénom numéro de téléphone de fonctionnaires.

Le chef de service: Il n'y a aucun nom de fonctionnaires

UNSA-Police: (Présentation de capture d'écran.)

Il s'agit de la sécurité du commissariat.

Vous ne contrôlez pas tous vos effectifs, vous l'avez dit vous-mêmes au cours de cette audience.

Madame ... (nldr :chef de service adjointe) apparaît sur le réseau, elle est un fonctionnaire de police identifiable.

Le chef de service: Madame ... fait des PV à son nom, elle est connue de malfaisants...J'entends bien.

Ce réseau, je l'ai, je le lis tous les jours, je n'ai rien vu d'anormal quant à l'anonymat des fonctionnaires quant à la diffusion de cette information-là, effectivement si cela tombe entre de mauvaises mains ... Madame ... a souhaité installer ça, j'ai donné mon accord, je n'ai pas demandé l'avis au directeur, on n'est pas le seul service à avoir ça.

Je ne dis pas que c'est bien.

UNSA-Police: Vous disiez que cette application était sur la base du volontariat et vous avez raison.

Si vos fonctionnaires ne la désirent pas , ils n'auront pas l'information police dont ils ont besoin pour travailler. Des instructions sont passées via ce réseau ainsi que par SMS .

Le chef de service: J'entends bien que ce réseau est un système qui n'est pas conforme mais ça facilite. Et je sais bien que c'est dangereux c'est pour cela que je vérifie tous les jours les informations qui sont mises dedans pour que ça ne soit pas trop sensible.

Pour un mineur en fugue, ça permet de diffuser rapidement l'information. Il y a d'autres moyens mais le fonctionnaire qui est en patrouille, l'autre moyen c'est le mail, le fonctionnaire voit le réseau.

C'est un moyen de facilitation d'échange, j'entends bien que ça n'est pas conforme.

Si ça n'est pas conforme c'est que l'administration le juge pas sûr.

UNSA-Police: Vous appliquez les notes DSPAP à la lettre ne tolérant aucun compromis, et sur ce sujet vous reconnaissez que ça n'est pas conforme mais vous le faites appliquer ?

Le chef de service: Avez-vous porté l'attention du Directeur sur ce réseau de Gennevilliers qui existe depuis plus longtemps que le nôtre ? J'entends vos remarques, après c'est un outil apprécié des fonctionnaires.

Vous défendez une position qui est celle de la norme, effectivement vous mettez ma contradiction par rapport à la note sur les heures supps.

Ce réseau, comme vous le dites, c'est quelque chose qui n'est pas normal, qui n'est pas conforme et qui comporte un certain nombre de risques.

Pour moi le principal risque, c'est le vol du téléphone et qu'il n'y a pas de code. Je sais que certains n'ont pas de code, je leur ai dit que s'il intégrait ce réseau il devait mettre un code.

UNSA-Police: Sur leur téléphone personnel ? Vous vous immiscez dans leur vie personnelle, là on sort totalement du cadre.

Le chef de service: Non on ne sort pas du cadre parce que je leur ai dit que le téléphone n'était pas codé, il n'y a pas de mot de passe à l'entrée, on vous le vole on accède directement à ce réseau.

UNSA-Police: Pourquoi les instructions sont passées sur ce réseau alors ? Comment font ceux qui ne veulent ou ne peuvent en disposer ?

Le chef de service: Ca ne vaut pas communication officielle et c'est souvent doublé de mails.

On sait qui est présent sur ce réseau, on n'est pas le seul commissariat à avoir ce réseau, je peux vous l'assurer. Vous feriez bien de vous inquiéter des réseaux des BAC.

UNSA-Police: Ce sont des réseaux privés...

Le chef de service:

Ce réseau va être supprimé sur sa partie opérationnelle, mais ce que vous ne dites pas vous feriez bien de le dire à vos adhérents et de signaler à l'administration qu'il y a ce type de réseau autour de la BAC.

C'est fait à titre privé, je suis d'accord, c'est pas si privé que ça. Le tout c'est le contrôle d'accès. Le principal risque c'est le risque physique de perdre le téléphone.

On n'est pas les seuls à le faire, contrairement à ce que vous pensez je contrôle, mais il y a un risque.

UNSA-Police: Notre seul objectif est de protéger nos collègues tant vis-à-vis des menaces extérieurs que pourraient entraîner la divulgation de ces informations que vis-à-vis des institutions.

Le chef de service: Vous faites une fixation sur Asnières alors que nous ne sommes pas les seuls. Vous n'êtes jamais intervenus sur les BAC.

L'origine de la création de ces réseaux c'est de pouvoir discuter de façon sécurisée pour que les tiers et les pouvoirs publics n'y accèdent pas.

UNSA-Police: Nous n'avons rien contre ce réseau, cependant nous nous devons de mettre en avant que d'un point de vue institutionnel c'est dangereux et de plus illégal dans cette forme d'utilisation.

Le chef de service: Vous avez parfaitement raison.

UNSA-Police: Si demain c'est institutionnalisé, nous en seront rassurés.

Le chef de service: Il ne le sera pas pour les raisons que vous avez indiquées... Vous savez très bien que ça ne sera pas conforme à la doctrine de la Police Nationale.

Cela dit, ça sera bientôt résolu par la mise en place de la messagerie sur Néo.

UNSA-Police: Nous ne pouvons que signaler qu'au-delà la dangerosité, un commissaire qui fait une bêtise on lui donne une promotion, un CEA qui fait une bêtise on lui donne une révocation. La terminaison est la même pas les conséquences !

Le chef de service: Suppression du réseau social, ou plutôt non pas suppression si les collègues veulent continuer à communiquer ils pourront le faire !

UNSA-Police: Revenons à la note DSPAP sur les heures supplémentaires, vous nous avez expliqué être le seul à la mettre en œuvre correctement, et dans le même temps, vous cautionner dans votre service la mise en place d'un réseau potentiellement dangereux et illégal, n'est ce pas incohérent ?

Le chef de service: Vous avez parfaitement raison . vous avez parfaitement raison de souligner l'incohérence de ma pensée.

UNSA-Police: Si demain vous créez un groupe sur Asnières et que ça n'est pas institutionnalisé...

Le chef de service: En terme managérial, ça sera pire ça voudrait dire que je privilégie un certain nombre de fonctionnaires, que je leur dis venez sur le réseau social, on va discuter de certaines choses que je ne vais pas dire à vos collègues, là c'est une faute d'un point de vue managérial, c'est faire de la préférence sur les fonctionnaires...

UNSA-Police: C'est ce qu'on a relevé, c'est que tout le monde n'était pas détenteur de cette application-là...

Le chef de service: Elles sont doublées les informations mais ça sera réglé avec Néo. Ça n'empêche pas la diffusion par les mails...

Mais vous avez entièrement raison...

UNSA-Police: Concernant les véhicules, qui décide de l'attribution et comment celle-ci se traduit-elle localement ?

Le chef de service: J'ai aucune décision sur l'arrivée des véhicules, ils arrivent quand ils arrivent. Le fléchage administratif va à la circonscription. Je ne sais pas quand les véhicules arrivent, ils arrivent à la circonscription et on les affecte à l'unité.

Pour le véhicule BST il a été pré fléché BST par le SMR. Le Jumpy était affecté au commissariat. Le dernier véhicule arrivé l'Octavia est arrivé au commissariat et c'est moi qui l'aie affecté à la BSQ.

Après je ne sais pas ce que le secrétariat a fait.

Quand on a un véhicule qui arrive, le SMR nous le donne au commissariat. Après le chef de service l'affecte à l'unité sauf que le TC BST venait d'une ligne de crédit spécifique. Pour moi, les autres véhicules ne sont pas fléchés.

UNSA-Police: Le cycle de réunions de concertation lié au mouvement de grogne des fonctionnaires de police qui s'est tenu fin 2016 début 2017 ont-elles vu émerger des évolutions au niveau local de la situation des fonctionnaires ?

Le chef de service: On a reçu des véhicules, des équipements. C'est là où il y a eu le plan BAC, on a reçu les équipements du plan BAC.

A savoir s'il a servi à quelque chose, ce n'est pas à moi de le dire.

On a aussi des programmes qui sont encore en cours comme le LRPPN ou la MCI qui sont le prolongement de ce qui avait été demandé car il avait été demandé de réduire les tâches procédurales donc la mise en place du nouveau LRPPN couplé à la MCI pourrait être une réponse et j'ai cru comprendre que c'était dans les tablettes du STSI2.

En terme de soutien hiérarchique ça n'a pas changé parce que de toute façon le soutien hiérarchique a toujours été à mon avis constant.

Pour les SAIP, les solutions vous les connaissez c'est les solutions de mutualisations qui avaient été mises en place.

Questions posées souhaitées par nos collègues

UNSA-Police: Nous avons appris dernièrement qu'il y avait eu des signalements RPS à Asnières, nous aimerions savoir si des mesures ont été prises pour protéger nos collègues (Asnières) ?

Le chef de service : Pour l'instant, je suis cela avec attention et je vous en reparlerais un peu plus tard.

UNSA-Police: Nous avons vu le tract alarmant de nos collègues, nous nous sommes donc alarmés qu'en est il ?

Le chef de service : Je ne suis pas médecin de prévention, je suis ça avec attention. C'est des situations très particulières je suis ça avec attention, soyez en rassuré, je ne peux pas en dire plus pour l'instant.

UNSA-Police : Concernant l'ambiance du SAIP, selon vous est-elle bonne ou non et quels sont les critères selon vous qui pourraient poser problème (Asnières)?

Le chef de service: Pour moi elle est plutôt bonne, je n'ai pas eu de remontées négatives.

Il y a des petits conflits entre fonctionnaires, je n'ai pas l'impression qu'ils soient malheureux. Ils sont en surcharge c'est évident, mais on n'est pas constamment sur leur dos.

UNSA-Police : De quelle manière prenez-vous la température du SAIP?

Le chef de service: On me le fait remonter, je passe quasiment tous les jours je vois à peu près dans quel état sont les fonctionnaires même si ça reste du subjectif.
Je passe tous les jours au SSP et au SAIP.

UNSA-Police : Avez-vous le sentiment qu'ils sont malheureux au SSP ?

Le chef de service: J'ai l'impression qu'ils sont plus fermés, plus fermés à la hiérarchie, très méfiants de la hiérarchie.

UNSA-Police : Et le SAIP plus ouvert...

Le chef de service: Ils font plus part de leurs problèmes, au N+1, à mon adjointe et moi.

UNSA-Police: Le SLPT croule sous une charge de travail conséquente, il manque au moins un effectif, il existe des problématiques de fonctionnement au sein de cette unité. Êtes-vous informés de cette problématique et quels solutions comptés vous apporter ? (Asnières)

Le chef de service : J'ai bien identifié le problème. Il y a une mésentente totale entre les deux membres du SLPT qui risque d'être dramatique. Il y a un conflit trop lourd, il faut que je règle cela. Il faut que je les reçoive tous les deux. Quand j'y arriverai je résoudrai le problème.

UNSA-Police: Le souci ne serait-il pas plutôt la surcharge de travail, quand un ADS les secondaient l'ambiance de ce service était bien meilleure. Serait-il possible de leur adjoindre à nouveau un ADS, où que l'un des membres du SLPT puisse devenir personne ressource et ainsi former les effectifs ? .

Ca fait trente-six mille fois qu'ils me font la demande et la réponse est toujours la même, je ne ponds pas les effectifs. L'ADS a été réaffecté à d'autres missions au sein du SAIP qui sont tout autant indispensables. La situation du SLPT dépend de la situation du commissariat en général. De toute façon, je vais réfléchir au mois de juillet des mutualisations quand on aura les résultats des CAP parce qu'on va avoir des soucis. Pour l'instant il n'y a pas de solution en interne. Concernant la mise en place de personne ressource je vais y réfléchir.

UNSA-Police: Beaucoup de collègues de plusieurs sites regrettent l'absence de stages notamment de Tazer ou ijiste. (D1).

Avez-vous fait remonter cette situation au niveau de la Direction ?

Le chef de service: Le tazer c'est la même chose que les armes LBD, c'est remonté régulièrement. Pour les ijistes, c'est le stage breveté IJ. La ST fait des formations, ça peut être remédié par la ST.

UNSA-Police: Est-ce que cela ne pourrait pas compenser pour soulager votre SLPT (Asnières)?

Le chef de service : Oui. Les instructions que nous avons données lors de la dernière réunion de gradés aux brigades été de signaler le matin entre 6 et 9 heures.

UNSA-Police: Pourquoi vos responsables locaux ne pourraient-ils pas former des ijistes ? Ca vous prendrait de heures fonctionnaires mais qui par la suite vous permettrait de fluidifier...

Le chef de service : Je prends en compte, je vais suggérer cela effectivement.

UNSA-Police: Avez-vous eu gain de cause sur les augmentations du nombre de places en stage d'habilitation pour les lanceurs et autres comme souhaitées par les brigades (Villeneuve La Garenne)?

Le chef de service : Non mais par contre on a trouvé un autre système pour le tir pour économiser les trajets, c'est de faire un créneau pour une circo. Au lieu d'aller trouver des tireurs à droite à gauche, on neutralise la TV et on met les fonctionnaires.

**UNSA-Police: Levallois , moins qu'avant, continue à être la commune la plus mutualisée sachant qu'elle est la seule non SUEP du D1 de plus, ils sont sollicités pour aller sur Neuilly. Il y a certes la proximité, mais ils ne dépendent pas du même district. (Levallois)
Quelles solutions pourrait-on y apporter ?**

Le chef de service : Il y aurait moyen de remédier à cela, ça serait de faire part d'une rupture d'égalité au sein du même district auprès de la DRCPN.

Ils sont attachés aux frontières des districts, mais ce que la DRCPN ne sait pas parce qu'ils sont très loin de notre vie quotidienne c'est que nous sommes constamment mutualisés. Les équipages du district interviennent sur toutes les communes.

Visiblement la DRCPN n'a pas envie de bouger, mais il y a clairement une rupture d'égalité au sein du district. La vision de la DRCPN c'est que chaque circo travaille sur sa circo et ne va pas ailleurs, mais ce n'est pas la réalité quotidienne.

UNSA-Police: Est-ce qu'un chef de brigade peut poser des congés sur une à deux journées en même temps que son adjoint, cette pratique est-elle légale ou reconnue d'une part, où légitime et d'autre part, voire réglementée? (Villeneuve La Garenne)

Le chef de service: Normalement non, c'est une coutume. Peut-être y a t-il eu des exceptions...

**UNSA-Police : La note sur l'anonymisation des procédures est arrivée dans les services , beaucoup de collègues la voient comme non adaptée (D1). Ne pourrait-on pas utiliser le RIO afin d'étendre l'anonymisation.
Quel est votre avis sur la question ?**

Le chef de service: Non adaptée ? Déjà il y a une restriction de par la loi sur le quantum des peines. La difficulté c'est qu'on a un certain nombre de procédures où il n'y a pas forcément beaucoup de risques pour les fonctionnaires qui actent, où les gens appellent après pour avoir des renseignements.

Si la personne ne connaît pas le nom du fonctionnaire, qu'elle appelle au standard vous imaginez la logistique à organiser pour savoir que tel numéro RIO correspond ...

Ca me semble difficile à mettre en place sur toutes les procédures de la sécurité publique, sur certaines procédures quand on a affaire à un fichier S pourquoi pas.

L'option utilisée par le directeur c'est de ne pas l'utiliser pour chaque procédure. Une fois que l'anonymat est signé par le directeur, les fonctionnaires peuvent l'utiliser, mais on leur recommande de solliciter l'avis de la hiérarchie.

UNSA-Police: En matière de flag, il faut l'aval du directeur pour acter ?

Le chef de service : La décision nous revient.

UNSA-Police: Vous avez ainsi la libre appréciation d'anonymiser la saisine ainsi que tous les actes qui suivent ?

Le chef de service : On a failli le faire la dernière fois pour une fiche S, mais on s'est rendu compte que le type n'avait pas de fiche S.

On a envoyé les organigrammes au directeur pour qu'il puisse autoriser tout le monde à acter.

UNSA-Police: Nous avons été informés que vous aviez agi concernant la diffusion d'informations opérationnelles sur les réseaux sociaux. Nous avons un petit souci, depuis vos instructions de nouvelles diffusions ont été faites. (Asnières)

Le chef de service : Je vais vérifier...Ça n'est pas une information personnelle...

UNSA-Police : Vous avez écrit des instructions précises et pourtant au moins un de fonctionnaire et des instructions opérationnelle ont été mises sur le réseau à l'encontre de vos directives.

Le chef de service : Oui, vous en voulez vraiment à mon adjointe...J'entends bien, je vais lui faire la remarque que ce n'est pas bien. Je sais ce que j'ai écrit. Je confirme qu'elle n'aurait pas dû mettre ...(ndlr : le nom et prénom d'un fonctionnaire de police, et instructions).

UNSA-Police : Vous êtes le gardien du droit, vous êtes le gardien du règlement. Ce qui nous dérange c'est que d'un côté il y a une instruction du chef de service à savoir vous-même qui est claire, et d'un autre côté une désobéissance avérée.

La question est de savoir qui dirige le commissariat d'Asnières ?

Le chef de service: C'est mon adjointe, elle m'influence tous les jours, je suis sous son influence.

UNSA-Police : Vous dites cela en plaisantant cependant...

Le chef de service: C'est mal, je lui dirais que c'est mal. Il y en a eu d'autres qui n'ont pas respecté mes instructions...

UNSA-Police : Si la hiérarchie n'est pas exemplaire et que votre adjointe va à l'encontre de vos directives, vous êtes décrédibilisé... Ce n'est pas une chasse aux sorcières, il y a une voix décisionnaire ici et c'est la vôtre.

L'équipe Départementale [UNSA-Police 92](#)

